

Je soussigné Nom : Prénom :
Date et lieu de naissance :
Demeurant à :
N° de téléphone : Adresse Mail :
Demande à ce que soit réalisé l'état des lieux de l'assainissement collectif
existant sur ma propriété (pour une habitation) :
Adresse :
Commune :
Section et n° (cadastre) de la parcelle :

La prise de rendez-vous se fera par téléphone :

N° de téléphone du propriétaire ou de son représentant :

Je veux être joint entre : h et h

Le propriétaire reconnaît avoir pris connaissance du règlement de service applicable dans le domaine des contrôles de l'assainissement collectif et s'engage au paiement du contrôle. Le propriétaire s'engage à rendre accessible et ouvert les regards de visites jusqu'au plot de branchement. Le propriétaire s'engage à mettre à disposition l'eau et l'électricité le jour de la visite sans quoi le contrôle ne pourra pas se faire.

Fait à
Le

Signature :

Nom et adresse de **facturation** du contrôle (si différent des vendeurs) :

Personne physique ou morale :

Date et lieu de naissance (si personne physique) :

Adresse complète et N° de siret (si personne morale) :

Le contrôle diagnostic effectué dans le cadre de la vente d'un bien immobilier permet d'établir un état des lieux de l'installation à la date du contrôle. Le coût du contrôle sera facturé au vendeur du bien immobilier. **Les chèques ne sont plus acceptés par le TRESOR PUBLIC**

Tarif : 150 € HT soit 165 € TTC

Le rapport de contrôle ne sera transmis qu'après réception du règlement du titre de recettes.

Dans le cas où le dispositif s'avérerait inapproprié, défectueux ou mal entretenu et dont le fonctionnement présente un risque pour la salubrité publique, les travaux devront être réalisés avant la vente, ou à la signature de l'acte, ou à défaut, l'acheteur devra s'engager par écrit, devant le notaire, au moment de la signature de l'acte, à faire les travaux sous 6 mois à compter de la signature de l'acte d'achat.

Le contrôle de conformité est réalisé par un représentant de la SIAEPA de Bonnetan.